



Reconnaissance tardive de ma fille née sans vie

Par Arnoid

Bonjour,

Ma première fille est un enfant sans vie, née en 2003. Ma compagne a reçu un acte d'enfant sans vie et a fait établir un livret de famille. Sur ces documents seul son nom apparait puisque nous n'étions pas mariés. Entre-temps, nous avons eu 2 autres enfants qui figurent sur un autre livret de famille comprenant là nos deux noms (le mien et celui de ma compagne).

En faisant le point concernant la retraite, nous nous sommes aperçus qu'un enfant mort né était pris en compte dans le calcul de nos retraites. Ma compagne étant sur le livret de famille avec ma première fille mort née, la situation est claire. Par contre, je n'apparais sur aucun document. Est-il possible de reconnaître ma fille mort née 20 après? si oui, quelles sont les démarches à effectuer?

Merci d'avance pour votre aide,